

seine Identifizierung von Föhn und Scirocco in eine etwas schiefe Stellung geräth, so findet er es zugleich unbegreiflich, wie man je in allgemeinen wissenschaftlichen Betrachtungen auf den lokalen Föhn habe Rücksicht nehmen können, es wäre besser diesen Namen ganz aus der Wissenschaft auszumerzen. Wir hingegen sind der Ansicht, es habe zwar der Föhn Hr. Dove einen schlimmen Streich gespielt, dagegen sei die Thatsache seiner Verschiedenheit vom Scirocco nicht bloss für die Schweiz sehr nützlich, sondern habe auch die Wissenschaft mit dem neuen allgemein interessanten Faktum bereichert, *dass ein feuchter Wind durch Uebersteigen eines hohen Gebirgskammes trocken werden könne*. Den Scirocco habe ich nicht näher studirt und kann daher, wie ich schon in meiner Schrift angedeutet habe, kein bestimmtes Urtheil darüber fällen, inwiefern die von Hr. Dove gegebene Klassifikation und Erklärung der Stürme Südeuropas mit dessen Erscheinungsweise übereinstimmt, allein so viel steht für mich fest, dass sie *nicht auf den Föhn passt* und dass die Frage über die Natur und Entstehungsweise dieses spezif. Lokalwindes unseres Alpenlandes *nicht von Hr. Dove* gelöst worden ist. Es haben diess vielmehr Hr. *Hann* für den Föhn der österr. Alpen und *ich* für den Schweizer-Föhn gethan.

Die Beurtheilung des Schlussatzes der Dove'schen Schrift wollen wir getrost dem Leser überlassen.

Wir selbst schliessen mit folgender berichtigenden

Bemerkung: Meine Rektoratsrede und die daraus entstandene Schrift über Föhn und Eiszeit konnte um so weniger in der Absicht abgefasst sein, gegen Hr. Dove's Abhandlung über Eiszeit, Föhn und Scirocco aufzutreten, wie diess der Letztere auf S. 14 seiner neusten Schrift meint, als ich persönlich von Hr. Dove in keiner Weise angegriffen worden bin. Sie sollte vielmehr, wie diess auch deutlich genug auf S. 12 ausgesprochen ist, nur die Resultate einer ganz objektiven, bloss auf Thatsachen sich stützenden Untersuchung über den Föhn und die Eiszeit mittheilen. Dass dabei einige Bemerkungen und Ausfälle gegen Hr. Dove's vorhergehende Schrift sich von selbst ergaben, wird jeder Unbefangene begreiflich finden. Mir wenigstens scheinen sie nicht bloss durch die Verschiedenheit einiger Hauptresultate, sondern hauptsächlich auch dadurch gerechtfertigt, dass Hr. Dove gesucht hatte, in seiner Schrift die wissenschaftlichen Bestrebungen eines ganzen Landes bloss deshalb herabzuwürdigen, ja sogar zu verdächtigen, weil sich dasselbe nicht ohne Weiteres seiner Autorität hatte fügen wollen. Die unrichtige Auffassung der Motive meiner Rektoratsrede hat denn auch wohl allein Hr. Dove so sehr alterirt, dass der Ton, in welchem sein «*Schweizer Föhn*» geschrieben ist, nur eine Potenzirung desjenigen repräsentirt, welchen er bereits in der Schrift «*Eiszeit, Föhn und Scirocco*» angeschlagen hatte.

Bern, 19. April 1868.

## De la taille moyenne des habitants du Canton de Fribourg.

Par M. le Dr P. L. DUNANT de Genève.

Le numéro de Décembre 1867 du «*Journal suisse de statistique*» a reproduit la plus grande partie de mon premier travail sur la taille moyenne des habitants de la Suisse, avec l'appel que j'adressais aux autorités compétentes de la Confédération et des Cantons, pour qu'elles facilitassent la continuation des recherches sur ce sujet.

En attendant que cette demande puisse être prise en considération, et désireux d'arriver à la solution de cette question qui intéresse la science et l'administration: quelle est la taille moyenne des habitants des différentes parties de la Suisse? je publie aujourd'hui un second document. Il est dressé d'après les mesures officielles prises pendant les seize dernières années, sur les recrues fribourgeoises par le Département militaire de leur Canton, et dont j'ai fait moi-même le dépouillement avec le plus grand soin. Ces mesures sont au nombre de 11505 et ne concernent que des jeunes gens dans leur vingtième année. Les résultats qu'elles fournissent sont donc l'expression très-approximativement exacte de l'état réel de la population mâle de cet âge, et peuvent être comparés

à ceux déjà obtenus de la même manière dans les Cantons de Genève et de Soleure, et dans une partie du Canton de Neuchâtel.

On objectera peut-être que ces résultats ne concernant que des jeunes gens avant qu'ils aient atteint leur entier développement, peuvent bien ne plus être exacts pour la population plus avancée en âge. Il est évident que cela peut être; à vingt ans l'homme n'est pas encore formé, M. Robert a constaté qu'en France il grandit au moins jusqu'à vingt-cinq ans. Je pense même, avec Quételet, et d'après mes propres recherches, que le complet développement du corps n'est souvent pas terminé avant la trentième année. Il serait donc désirable qu'on se mit à mesurer les soldats, puisque c'est sur eux que cela peut se pratiquer le plus facilement, d'abord quand ils sont recrues, puis quelques années plus tard. On pourrait ainsi découvrir si l'homme dans telle race arrive plus vite que dans telle autre à la fin de sa croissance, et quelle influence exerce sur la durée de cette période, les diverses conditions au milieu desquelles il

est placé. Mais pour le moment il faut se servir des données acquises en les prenant telles qu'elles sont, sans que l'objection précédente compromette en rien les comparaisons et les déductions qu'on en peut tirer, puisqu'elles ne portent que sur des faits parfaitement comparables, à savoir la taille des jeunes gens à l'âge de vingt ans dans les différentes portions du territoire suisse.

Examinons donc comment se répartissent les mesures des Fribourgeois.

La première chose à remarquer est la différence énorme, trois pieds six pouces qui sépare l'homme le plus grand de l'homme le plus petit. Le premier atteint six pieds neuf pouces, et a plus de deux fois la taille du second qui ne dépasse pas trois pieds trois pouces. Mais ces deux extrêmes sont des exceptions uniques, puisque la différence qui sépare les deux extrêmes suivants n'est plus que de deux pieds neuf pouces, et qu'elle se réduit à deux pieds quatre pouces, et à deux pieds trois pouces pour les troisième et quatrième couples d'extrêmes.

Un résultat plus important à enregistrer que ces faits exceptionnels c'est que la taille moyenne n'est pas identique dans toutes les parties du Canton de Fribourg. Ce Canton se divise en six districts, de population à peu près égale, et entre lesquels le nombre des hommes mesurés n'a varié que de 1726 à 2069. La taille moyenne la plus haute se voit dans la Gruyère où elle s'élève à 5 pieds 5 pouces  $1\frac{3}{8}$  lignes (pieds suisses) soit  $1^m\ 654^{mm}$ . Viennent ensuite, avec une taille moyenne de 5 pieds 4 pouces 7 lignes, les districts du Lac, de la Sarine et de la Glâne (y compris la Veveyse); puis le district de la Broye où la moyenne est de 5 pieds 4 pouces  $5\frac{1}{2}$  lignes; et enfin à la dernière place le district de la Singine dont la moyenne n'est que de 5 pieds 4 pouces 0 lignes, soit  $1^m\ 620^{mm}$ . Cela donne pour tout le Canton réuni une moyenne de 5 pieds 4 pouces  $6\frac{2}{3}$  lignes, avec une différence de plus de un pouce et une ligne, soit trente quatre millimètres, entre la Gruyère et la Singine. Cette différence qui serait notable partout, le devient bien plus si on remarque qu'elle se produit dans un pays de très-peu d'étendue, et elle montre combien il serait peu équitable de maintenir avec rigueur un minimum de taille militaire uniforme dans toute la Suisse, ainsi que quelques journaux ont annoncé que la proposition devait en être faite aux autorités fédérales.

C'est en tout pays une erreur préjudiciable aux armées de n'y admettre que les hommes doués d'une certaine stature, et d'en exclure indistinctement ceux à qui il manque quelques millimètres, sans tenir compte de leur force et de leur aptitude à la fatigue, par lesquelles ils surpassent d'ordinaire les hommes trop grands. « La ré-  
« forme pour défaut de taille » disait dernièrement le Dr Larrey à l'Académie de médecine à Paris « est presque  
« toujours en rapport avec une constitution forte, robuste,

« capable de résister à toutes les fatigues de la guerre.  
« C'est là un fait d'observation vulgaire dans les conseils  
« de révision, quoique le défaut de taille coïncide quel-  
« quefois avec des difformités ou des infirmités diverses.  
« Une petite taille coïncide bien plus souvent avec une  
« forte constitution qu'une taille trop élevée. » — « L'élé-  
« vation de la taille qui séduit les généraux n'est pas  
« toujours un signe de force » écrivait de son côté le  
comte de Rambuteau.

Mais, ce qui ne constitue qu'un préjudice pour l'armée dans les pays comme l'Angleterre où elle se recrute par des engagements volontaires, devient une injustice pour la population toute entière dans les pays où tous les citoyens sont appelés, soit à passer à la conscription comme en France et en Belgique, soit à être soldat comme en Suisse et en Prusse. Les médecins militaires et les membres des conseils de révision en France s'élèvent depuis quelque temps contre ce déplorable système d'une limite inflexible et uniforme qui, ne tenant aucun compte des variations de la taille dans les différentes contrées, enlève ici tous les jeunes gens valides, et n'en prend ailleurs qu'une proportion beaucoup plus petite. C'est ainsi que sur mille hommes examinés, il n'y en a que 21 d'exemptés pour défaut de taille dans le Département du Doubs, tandis qu'il y en a 49 dans le Haut-Rhin, 75 dans la Nièvre, 108 dans les Hautes-Alpes et 158 dans la Haute-Vienne. Le motif qu'on alléguait autrefois, qu'il fallait maintenir une taille militaire minimum invariable vu la difficulté pour les petits hommes de dégager la baguette dans le maniement du fusil, ne subsiste plus aujourd'hui avec les armes se chargeant par la culasse. Il serait donc regrettable qu'on établît, ou qu'on maintint sans aucune bonne raison en Suisse une inégalité entre les Cantons, au moment où les peuples qui l'ont subie à leurs dépens cherchent à l'abolir ou à l'atténuer autant que possible. Et cette inégalité ne se ferait pas sentir seulement d'un Canton à l'autre, elle s'exercerait aussi entre les différentes parties d'un même Canton, comme on peut le voir sur un des tableaux ci-après. En calculant pour les trois hypothèses d'un minimum fixé à 5 pieds, à 5 pieds 1 pouce et à 5 pieds 2 pouces, on voit qu'en tout cas il y aurait des inégalités, pouvant s'élever jusqu'à 15 pour cent entre Genève et Fribourg, et entre les différents districts de ce dernier Canton.

A quelles causes peut-on attribuer ces fortes différences de la taille moyenne entre les habitants d'une région d'aussi peu d'étendue ?

La plupart de celles qu'on a invoquées comme pouvant les expliquer dans d'autres pays, sont sans aucune action ici. Il est évident que les variations de la taille, que pourraient produire ailleurs les différences de latitude ou de longitude, de voisinage de la mer, de civilisation, d'habitation dans les villes ou dans les campagnes, etc., ne peuvent nullement exister entre les différentes

portions d'une contrée restreinte, située et habitée comme l'est le Canton de Fribourg. L'altitude variable du pays, la santé générale des habitants et leur race sont donc les trois seules causes qu'on peut être tenté d'invoquer comme ayant produit les inégalités de taille qu'on observe entre les Fribourgeois des différents districts. Mais sur ces trois causes, une seule peut en donner une explication satisfaisante.

Les variations d'altitude et de configuration du pays n'expliquent pas à elles seules ces différences de taille moyenne, mais elles peuvent bien, comme on le verra plus loin, avoir eu une action indirecte très-limitée. Le Canton de Fribourg est formé dans sa région centrale par un plateau élevé de 7 à 800 mètres au-dessus de la mer, et qui court du Sud-Ouest au Nord-Est en suivant la direction de la ligne du chemin de fer, à travers les districts de la Glâne, de la Sarine et de la Singine. A la droite de ce plateau, du côté de l'Est, dans la Gruyère et dans la portion de la Singine qui l'avoisine, le sol s'élève peu à peu, à 8 et 900 mètres d'abord dans les parties cultivées et peuplées, puis jusqu'à 2000 mètres sur les hauts sommets. A la gauche, au contraire, du côté de l'Ouest, le pays s'abaisse graduellement jusqu'à 435 mètres du niveau des lacs de Neuchâtel et de Morat qui baignent les districts de la Broye et du Lac. Il résulte de cette configuration, que si l'altitude d'un pays déterminait la stature haute ou basse de ses habitants, c'est entre la Gruyère et la Singine que devrait se trouver la plus petite différence de taille moyenne; or c'est précisément l'inverse qui a lieu, car c'est entre ces deux districts que la différence atteint son maximum, tandis qu'elle est à son minimum entre les deux districts les plus disparates, le Lac et la Gruyère.

Existe-t-il une relation entre la santé générale d'une population et sa taille moyenne? Il est démontré dans d'autres pays, et particulièrement en France et en Italie, que cette relation n'existe pas, car les provinces où les exemptions du service militaire pour cause de mauvaise santé sont les plus nombreuses, comptent souvent parmi les mieux favorisées sous le rapport de la haute stature de leurs habitants. « On a établi autrefois, » dit encore M. Larrey, « une prétendue solidarité entre le défaut de « taille et les infirmités, comme cause d'exemption du « service militaire. Il y a là une erreur que Boudin a « démontrée par la statistique. » Dans le Canton de Fribourg il en est de même. Nous ne connaissons pas dans quelles proportions se répartissent entre les différents districts les réformés du service militaire pour cause sanitaire; mais nous pouvons, grâce à l'obligeance de M. le Dr Castella, établir par les chiffres suivants, que ces deux causes d'exemption, le défaut de taille et le défaut de santé, sont dans une opposition aussi complète que possible. Sur un total de 3075 réformés, 2869 l'ont été pour raison de santé et 66 seulement pour défaut de

taille pur et simple; 140 enfin l'ont été pour les deux motifs à la fois, mais, ajoute M<sup>r</sup> Castella, chez ces derniers le défaut de taille n'est qu'un motif d'exemption très-secondaire.

Reste donc l'influence de la race pour expliquer les variations de la taille des Fribourgeois. Mais ce n'est pas par voie d'exclusion seulement, ni par analogie avec ce qui a été démontré ailleurs, que nous sommes amenés à attribuer à cette cause une influence primordiale sur la taille; c'est l'observation directe des faits, mis en regard des données positives de l'histoire qui nous y conduit.

Le Canton de Fribourg qui était peuplé par les Helvètes, a été envahi par plusieurs peuples différents. Les Cimbres d'abord traversèrent toute l'Helvétie et s'établirent dans quelques vallées des Alpes, notamment à Bellegarde un des villages les plus élevés de la Gruyère. Après la défaite des Helvétiens par César sur les bords de la Saone, les Romains pénétrèrent dans la plaine suisse et fondèrent, à l'Orient du lac de Neuchâtel, la colonie d'Avenches qui devint très-florissante sous le règne de Vespasien. Plus tard, parmi les barbares qui ravagèrent l'empire, les Alemanni s'établirent entre le Rhin et les Alpes, poussèrent jusqu'à Avenches, mais ils se retirèrent à l'Est de la Sarine, tandis que tout le pays à l'Ouest de cette rivière fut occupé et peuplé par les Burgondes, qui ont laissé les traces les plus profondes dans les mœurs et dans la langue des habitants actuels de cette contrée.

Avec ces données précises il n'est pas difficile d'établir le rapport entre la race et la taille des Fribourgeois. Les habitants du district de la Singine, qui ont une taille moyenne beaucoup plus petite que tous les autres habitants du Canton, sont les descendants de ces Alemanni qui se sont établis dans ce seul district où l'on parle allemand à l'exclusion de tous les autres, sauf quelques communes voisines du district du Lac.

Dans les trois districts de la Glâne, de la Sarine et du Lac, la taille moyenne est la même partout, et supérieure de sept lignes à celle qu'on trouve dans la Singine. Cette vaste portion du Canton offre un facile accès, et les envahisseurs de différentes races ont pu s'y répandre sans grande peine. Cependant, la prédominance bien manifeste qu'on y retrouve de l'élément Burgonde, permet de penser que c'est lui qui a déterminé la taille moyenne actuelle. Ce qui tend à le prouver, c'est que dans le district tout voisin et encore plus ouvert de la Broye, la taille moyenne est plus basse d'une ligne et demie. Le nombre des petits hommes y est cependant peu considérable, mais les grands hommes y sont très-rares. Ces particularités trouvent une explication toute naturelle dans la présence d'un très-grand nombre de Romains qui ont occupé les environs d'Avenches, sans se fixer dans aucune autre partie du Canton de Fribourg, et qui n'étaient pas de très-haute stature.

Dans la Gruyère enfin, la taille moyenne dépasse celle de tout le Canton. La population n'y paraît cependant pas différer beaucoup de celle des districts voisins de la Sarine et de la Glâne, elle est romande comme elle. Mais, la longue chaîne de sommets ardues qui enserrant de trois côtés cette région, et qui entravent les communications, n'a-t-elle pas dû rendre plus rares et plus dif-

ficiles les contacts avec les habitants de la plaine et permettre aux débris des anciens habitants de s'y mieux conserver à l'abri des envahissements? Témoin la petite colonie cimbrique qui a pu se maintenir à Bellegarde. N'est-ce pas là la cause de cette supériorité de taille, toute exceptionnelle, qui trouve ainsi une explication très-probable si non parfaitement certaine?

**Canton de Fribourg. Tailles de 11505 hommes de 20 ans, mesurés de 1852 à 1867.**

DISTRICTS.	Nombre d'hommes mesurés.	Somme de toutes les tailles.	Taille maximum.	Taille minimum.	Taille moyenne.		Nombre d'hommes												
					Mesure suisse.	Mesure métrique.	au dessous de 5'.	à 5' 0"	à 5' 1"	à 5' 2"	à 5' 3"	à 5' 4"	à 5' 5"	à 5' 6"	à 5' 7"	à 5' 8"	à 5' 9"	à 6' 0"	à 6' 1" et au dessus.
Gruyère . . .	2000	11037 6	6 2	4 0	5 5 13/8	1,654	58	51	63	122	173	264	359	319	265	166	99	53	8
Lac . . . . .	1726	9447 6	6 4	4 0	5 4 7 1/3	1,642	67	57	77	96	175	323	321	249	160	125	49	23	4
Sarine . . . . .	1945	10643 9	6 2	3 3	5 4 7 1/4	1,642	78	76	106	126	167	307	305	293	245	142	72	25	3
Glâne . . . . .	2069	11304 6	6 9	3 8	5 4 7	1,641	51	79	118	163	243	359	334	288	224	135	50	20	5
Broye . . . . .	2039	11122 9	6 1	3 5	5 4 5 1/2	1,636	80	81	78	153	194	375	382	282	215	109	60	28	2
Singine . . . . .	1726	9320 3	6 1	3 9	5 4 0	1,620	124	108	111	130	211	249	274	231	144	62	55	26	1
Le Canton . . .	11505	62876 9	6 9	3 3	5 4 6 2/3	1,640	458	452	553	790	1163	1877	1975	1662	1253	739	385	175	23

**Répartition entre les différentes tailles de 100 Fribourgeois de 20 ans de chaque district.**

	Gruyère.	Lac.	Sarine.	Glâne.	Broye.	Singine.	Le Canton.
Très petits hommes au dessous de 5' } Petits	2,9	3,8	4,0	2,5	3,6	7,3	3,8
Petits hommes de 5' 0" à 5' 1" 9" } 8,6	5,7	7,7	9,3	9,5	7,5	12,9	8,6
Petite moyenne de 5' 2" à 5' 3" 9" } 14,7	15,7	15,6	19,6	18,2	20,0	17,7	17,7
Moyenne de 5' 4" à 5' 5" 9" } Moyens	31,2	37,4	31,4	33,5	37,0	30,7	33,3
Grande moyenne de 5' 6" à 5' 7" 9" } 29,2	23,7	27,3	24,7	24,2	20,0	25,2	25,2
Grands hommes de 5' 8" à 5' 9" 9" } Grands	13,2	10,3	11,0	9,0	8,2	7,0	9,8
Très grands hommes de 6' et au dessus } 13,3	1,4	1,4	1,4	1,2	1,3	1,8	1,6
Au dessous de } 5' 4" 6" moyenne	36,5	46,6	44,2	48,0	47,1	54,0	46,0
Au dessus de } générale.	63,5	53,4	55,8	52,0	52,9	46,0	54,0

## Nombre d'hommes qui seraient exemptés du service militaire

(sur 100 de chaque localité)

si on admettait un minimum de taille uniforme dans toute la Suisse.

### Tableau dressé d'après les mesures officielles

prises par les autorités militaires cantonales et consignées dans leurs registres.

	Minimum de taille fixé à				Minimum de taille fixé à		
	5' 0"	5' 1"	5' 2"		5' 0"	5' 1"	5' 2"
Genevois de la campagne	0,8	1,8	4,5	Fribourgeois de la Glâne	2,5	6,3	12,0
„ „ „ ville	1,5	2,9	5,8	„ „ „ Sarine	4,0	7,5	13,3
Fribourgeois de la Gruyère	2,9	5,4	8,6	„ „ „ Singine	7,3	13,4	20,2
„ „ „ Broye	3,6	7,9	11,1	Moyenne pour les Genevois	1,2	2,4	5,2
„ „ „ du Lac	3,8	7,2	11,5	„ „ „ Fribourgeois	3,8	7,9	12,4

Ainsi donc, le Canton de Fribourg peut servir à étayer fortement la thèse que la race a la première influence dans la fixation de la taille d'une population. La position toute particulière qu'il occupe, soit géographique-

ment soit par l'ethnologie de ses habitants, le rend remarquable à cet égard, lors même que son peu de superficie pouvait le faire paraître au premier abord comme dénué de tout intérêt.

## Berichte über Landwirthschaft, Industrie und Handel der Schweiz im Jahr 1867.

Eine Statistik der Landwirthschaft und der Industrie gehört gegenwärtig in der Schweiz noch durchaus in's Kapitel der Wünsche, denn der einzige schweizerische Versuch, welcher bisher (im Jahr 1842 von der Tag-satzung auf Anregung Zürich's) « zur Erforschung der Beschaffenheit und Ausdehnung der Industrie der Schweiz, sowie der Verkehrsverhältnisse im Innern und nach Aussen » gemacht wurde, förderte nur in vielen Beziehungen Unvollkommenes zu Tage. Vereinzelt kantonale Erhebungen sind zwar hie und da gemacht worden, darunter recht erfreuliche Arbeiten, wie in neuester Zeit die Erhebungen über Industrie und Handel im Kanton St. Gallen (s. Jahrg. 1866 S. 98); allein um ein etwelcher-massen vollständiges Bild des Standes von Landwirthschaft und Industrie zu erhalten, dazu fehlt noch viel. Davon konnte sich jüngsthin auch Hr. Prof. Dr. *Bolley* in Zürich überzeugen, welcher sich der so sehr verdankenswerthen Mühe unterzogen hat, in den technischen Bericht über die letzte Weltausstellung ein reichhaltiges statistisches Material aufzunehmen und in so sachkundiger Weise zu beleuchten, wie diess grösstentheils nur dem Bericht-erstatte, der bekanntlich bei allen bisherigen Weltausstellungen als schweizerischer Generalreferent funktionirte und durch vielfache Berührung mit Industriellen Gelegenheit zu Informationen erhielt, möglich war.

In neuerer Zeit hat namentlich das eidg. *Handels- und Zolldepartement* das Bedürfniss gefühlt, sich über den Gang von Landwirthschaft, Industrie und Handel besser zu orientiren, als diess früher der Fall sein konnte, und sich daher, zum ersten Mal im März 1866, mit folgendem Kreisschreiben an die Kantonsregierungen gewandt:

« Es wäre für das eidg. Handels- und Zolldepartement von hohem Werth, wenn es in seinen Jahresbericht über die Ergebnisse von 1865 einige Notizen aufnehmen könnte über den Stand der schweizerischen Landwirthschaft und Industrie im Berichtsjahre, namentlich darüber, ob die Resultate günstig oder ungünstig waren, welche Neuerungen eingeführt wurden und welchen Erfolg sie hatten, welche Aussichten die Zukunft gewährt und was zur Entwicklung von Handel und Gewerbfleiss etwa geschehen könnte. Besonders zu berücksichtigen wären die Metalle und deren Verarbeitung bis zu den Uhren und Schmuckgegenständen; die Verarbeitung vegetabilischer und animalischer Stoffe; die Holzarbeiten, von den Brettern und der Parketerie an bis zu den feinen Schnitzereien; die Verarbeitung der Baumwolle und Wolle bis zu den Stickereien; die Seidenindustrie, von der Zucht des Seidenwurms bis zu den feinen Stoffen und Bändern; die Verarbeitung des Strohes und der Häute; die chemischen Produkte, die Seifensiederei, Glasfabrikation u. dgl.; spezielle Industriezweige, z. B. die Fabrikation von musikalischen Instrumenten, Karosserie und Thonwaaren u. dgl.; landwirthschaftliche Ergebnisse: Müllerei, Oel- und Käsefabrikation u. s. w. — Sind neue Industriezweige eingeführt worden, alte eingegangen? »

Das Handels- und Zolldepartement bittet Sie, hochgeachtete Herren, höflichst um gefällige Mittheilungen und wird Ihnen für das gelieferte Material sehr dankbar sein. »

In einem spätern Cirkular wurde noch besonders der Wunsch ausgesprochen, Bericht zu erhalten « über die jährlichen Ergebnisse der Land- und Alpenwirthschaft,